SCIENCES HUMAINES & ARTS
UNIVERSITÉ DE POITIERS

CONSEIL D'UFR
PROCES-VERBAL N°18

Jeudi 15 mai 2025

Membres élu.e.s présent.e.s : François Brizay, Andrzej Chankowski, Nadine Dieudonné-Glad, Gilles Dubus, Armelle Jacquemot, Anne Jollet, Stéphane Jouffre, Pascale Larigauderie, Matthieu Lee, Séverine Lemaître, Benoît Leroux, François Lumineau, Mattéo Madier, Marjolaine Mauroux, Jean-Louis Yengué.

Membres élu.e.s excusé.e.s : Arnaud François-Mansuy, Sandrine Gil, Isabelle His, François Dubasque, Nicolas Douet, Laurence Montel, Jérôme Grévy, Thomas Guglielmo

Absent.e.s ayant donné procuration :
- Arnaud François Mansuy donne procuration à Anne Jollet ou à défaut à Séverine Lemaître.
-Sandrine Gil donne procuration à Pascale Larigauderie
-François Dubasque donne procuration à Jean-Louis Yengué ou à défaut à Armelle Jacquemot
-Nicolas Douet donne procuration à Mattéo Madier.
-Laurence Montel donne procuration à Anne Jollet ou à défaut à Stéphane Jouffre
-Jérôme Grévy donne procuration à Jean-Louis Yengué.
-Isabelle His donne procuration à Nadine Dieudonné-Glad

Membres invité.e.s présent.e.s : Delphine Ackermann, Emmanuel Babbi, Christel Bidet-Ildei, Pascal Bouchery, Lucie Broc, Mathilde Carrive, Olivier Clochard, Patricia Etien, Jean-Baptiste marchand, Gilles Marmasse, Fanny renard, François Rigalleau, Alexandra Roux, Ghislaine Stouder, Cécile Voyer, Yannis Delmas, Naïk Miret.

Membres invité.e.s excusé.e.s : Hélène Fortin, François Pinalie, Catherine Tréhondat, Siobhan Vicente-Fredefond, Pierre Kamdem, Mathias Millet, Dolorès Albarracin, Marina Gabet

Invité.e.s exceptionnel.le.s : Dorothée Becaud (personnel RH de SHA) dans le cadre de vie ma vie organisée par l'Université.

Préambule :

Les membres du conseil d'UFR de SHA se réunissent aujourd'hui pour préparer le dialogue RH pour lequel il est demandé aux directeurs de chaque composante de l'université de Poitiers de présenter un classement de leurs demandes de poste qui sera communiqué à l'équipe présidentielle le 06 juin 2025.

Le Directeur informe les membres du Conseil d'UFR avoir reçu 41 demandes de postes sur les trois prochaines années pour lesquelles un classement de 1 à 41 va devoir être établi.

1. Préparation du dialogue RH :

Les membres du conseil ont été avisés au fil de l'eau des informations que recevait le Directeur de notre composante. Les Directeurs de laboratoire ont des informations complémentaires également reçues ponctuellement et seront avec le Directeur et le Responsable Administratif pour défendre nos demandes de poste devant l'équipe présidentielle.

Questions posées par certains membres du conseil sur la procédure au niveau de l'UP et les réponses apportées :

- ✓ ATER : avoir un argumentaire enseignement & recherche et la demande doit être portée par le laboratoire. Idem pour les ATER-ATER.
- ✓ Les demandes concernent uniquement les postes permanents.
- ✓ PAST (contrats sur 3 ans) : possible de demander si le contrat de l'occupant des postes se termine l'an prochain.
- ✓ 6 axes s'appliquant aux E ; EC : avons-nous des informations sur le poids de chacun de ces axes ? cela pouvant orienter la façon dont nous ferions ressortir nos besoins ? sur quels critères serons-nous évalués ?

Les Directeurs de laboratoires confirment que la recherche est mise en avant sans avoir eu plus de précisions.

- ✓ Indicateurs partagés : la présidence a ses indicateurs qu'elle a partagé, va les partager ou aux membres du conseil SHA de le faire ?

Le Directeur confirme ne pas avoir plus d'informations que celles déjà transmises aux membres du conseil.

À la lecture du tableau de bord SHA compilant toutes les demandes de la composante transmis aux membres du conseil d'UFR, une erreur s'est glissée. Un poste est à supprimer en Psychologie CERCA→ poste MCF 2° 2027-2028. Il en est de même pour les postes d'ATER demandés par le département de géographie

Un membre du conseil souhaite la prise en compte des indicateurs qualitatifs comme la souffrance au travail. Avoir une discussion qualitative et non uniquement quantitative.

Autre proposition, commencer par 2026-2027 puis réfléchir par type de poste pour ensuite apporter des indicateurs qualitatifs/quantitatifs.

Est également proposé d'avoir des indicateurs qui tiennent compte de la spécificité de certaines disciplines afin de tenir compte des petites structures qui dépendent de plusieurs laboratoires, les demi-postes…

Le Directeur explique qu'il faut se fonder plus sur la formation pour le classement UFR.

Un membre du conseil alerte sur le fait qu'un petit laboratoire ou département sera beaucoup plus impacté par la perte d'un poste qu'un gros laboratoire. Des risques quantifiables avec de grosses conséquences. Besoin également de prendre en compte un effet mémoire sur les acquis ou pertes.

Le Directeur prend note que les membres du conseil souhaitent procéder comme suit :

- ✓ Choisir les critères
- ✓ Choisir les indicateurs
- ✓ Effectuer le classement

1- <u>Choisir les critères :</u>

✓ Taux d'encadrement : Licence + master

✓ Ratio PU+DR /MCF : Par section CNU et labos

2- <u>Choisir les indicateurs :</u>

✓ Partie Formation, **3 indicateurs sont retenus :**

→ 1A : Effectifs étudiants L et M / Total des enseignants (MCF + PR + PRAG / PRCE – ATER ATER)

→ 2A : nombre d'heures EQTD / Total des enseignants (MCF + PR + PRAG / PRCE – ATER ATER)

→ 1/ (Nombre MCF + PR +PRAG + ATER ATER) classé du plus petit au plus grand

✓ Partie recherche, **2 indicateurs sont retenus :**

Tableau onglet « indicateur recherche »

→ Colonne M du tableau : PU + DR + MCF _ HDR / total labos ; classement du plus petit ratio au plus grand

→ Colonne O du tableau : PU + DR / MCF + CR ; classement du plus petit au plus grand

3- <u>Effectuer le classement :</u>

Il est décidé de partir du classement obtenu et de descendre les ATER-ATER en bas de tableau.

Il faudra appliquer le même raisonnement pour les autres périodes (l'année prochaine et dans 2 ans).

Le Directeur pourra présenter la méthode de travail utilisée avec le classement obtenu (après vérification) au conseil d'UFR le 22 mai prochain lors duquel il ne restera plus qu'à procéder au classement des postes par vote.

2. Informations diverses :

Pas d'informations.

Le responsable des services,
Eric MARCEAU

Le Directeur,
Jean Louis YENGUÉ

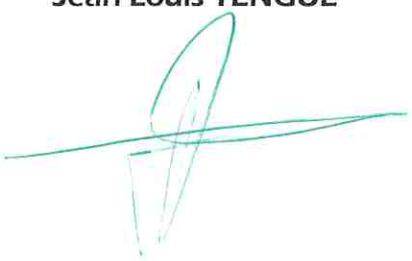

La secrétaire de séance,
Agnès Joly